

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 18 mai 1999 à 19 h 05, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne H.-Brousseau
Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Carole Boisclair	Monsieur Steve Martin
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Michel Paillé
Monsieur Mario Champagne	Madame Nicole Périgny
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Marc Dumont	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur René Gélinas	Madame Maryse Villemure-Plante

AINSI QUE mesdames Louise Piché et Josiane Richard, commissaires représentantes du comité de parents.

Monsieur Maurice Poudrier est arrivé à 10 h 40.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Madame Martine Fauteux	Directrice d'école au primaire
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de membres du personnel de l'école Saint-Georges de Shawinigan-Sud, de monsieur Michel Bellemare, membre du conseil d'établissement de l'école Immaculée-Conception, de monsieur Alain Lirette, président du syndicat du personnel de soutien, d'un groupe d'étudiantes et étudiants monoparentaux fréquentant l'école secondaire des Chutes ainsi que d'une citoyenne. Madame Sylvie D. Simard, présidente du comité de parents est également arrivée pendant la séance.

Président

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et de procès-verbaux de séances du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 539 0599 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0599-20 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.6 Modification au plan d'effectifs du personnel de direction des écoles.
- 6.4 Mandat à la FCSQ aux fins de procéder à un appel d'offres provincial pour l'achat d'articles.
- 8.2 Transfert d'élèves de Saint-Charles-Garnier vers Christ-Roi.
- 8.3 Gala Méritas pour les écoles secondaires.
- 10.1 Nom de l'école Notre-Dame-de-Montauban.
- 10.2 Liste des comités de la commission scolaire.
- 10.3 Ensemble vocal rock Paul-Le Jeune.

QU'à l'article 5.3 soit ajouté la mention d'un huis clos et que cet article, de même que l'article 5.6 soient considérés après l'article 9 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption de
procès-verbaux

RÉSOLUTION 540 0599 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie de procès-verbaux de séances du conseil des commissaires tenues les 4 et 11 mai 1999 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ces procès-verbaux;

QUE les procès-verbaux de ces séances, inscrits sur les documents 0599-21 et 0599-22, soient adoptés tel que rédigés.

Adopté unanimement

Considération est après faite d'un résumé de correspondance. Eu égard à ce résumé et par suite d'échanges d'informations, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Président

Contribution financière pour un parc-école à l'école institutionnelle Antoine-Hallé et Saint-Paul de Grand-Mère

RÉSOLUTION 541 0599 : CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école institutionnelle Antoine-Hallé et Saint-Paul de Grand-Mère a présenté une demande de contribution financière pour la réalisation d'un parc-école;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 527 0599, que la Commission scolaire de l'Énergie a adopté une politique relative à l'aménagement des cours d'écoles (parcs-écoles);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit donné suite à la demande de contribution financière présentée par le conseil d'établissement de l'école institutionnelle Antoine-Hallé et Saint-Paul de Grand-Mère, et ce, dans le cadre d'application de la Politique d'aménagement des cours d'écoles (parcs-écoles).

Adopté unanimement

Démission de monsieur Gilles Mongrain

RÉSOLUTION 542 0599 : CONSIDÉRANT que monsieur Gilles Mongrain, coordonnateur des ressources matérielles, a présenté une lettre de démission pour les fins de retraite;

CONSIDÉRANT que cette démission est conditionnelle notamment à la confirmation de la CARRA de son admissibilité à la retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Gilles Mongrain, laquelle démission sera effective au 1^{er} juillet 1999.

Adopté unanimement

Participation financière à la Société d'histoire de Shawinigan-Sud

RÉSOLUTION 543 0599 : CONSIDÉRANT que la Société d'histoire de Shawinigan-Sud a sollicité la commission scolaire pour une participation financière permettant la publication du volume « Écrits de Monsieur Henri Lapointe », la généalogie de 26 familles pionnières;

Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit donné suite à la demande de la Société d'histoire de Shawinigan-Sud, et ce, pour un montant de 500 \$.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Démission de
monsieur Jean-
Paul Houde

RÉSOLUTION 544 0599 :

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Paul Houde,
coordonnateur à l'enseignement, a présenté une lettre
de démission pour les fins de retraite;

CONSIDÉRANT que cette démission est
conditionnelle notamment à la confirmation par la CARRA de son admissibilité à une telle
retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge
Lafontaine PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Jean-Paul Houde,
laquelle démission sera effective en date du 19 octobre 1999.

Adopté unanimement

Dépôt d'un résu-
mé de correspon-
dance reçue

RÉSOLUTION 545 0599 :

Madame la commissaire Johanne Brousseau
PROPOSE que soit déposé un résumé de la
correspondance reçue en date du 13 mai 1999, décrit sur le document 0599-23

Adopté unanimement

En étant à ce moment-ci à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Dany
Gélinas dépose une pétition afin que soit révisée la décision de ne plus offrir de cours le
jour aux femmes monoparentales fréquentant l'école secondaire des Chutes. Il est alors
souligné qu'actuellement un groupe d'une cinquantaine de femmes monoparentales
fréquentent, le jour, l'école secondaire des Chutes afin de compléter leurs études
secondaires et d'être en mesure d'accéder au marché du travail. Dernièrement, ces
personnes ont été informées que le cours de jour se terminerait le 19 août prochain pour être
transféré en soirée. Monsieur Gélinas signale les effets néfastes d'une telle décision,
notamment quant aux coûts de gardiennage et l'admissibilité aux garderies et subventions
afférentes. Il est aussi mentionné l'importance d'être en présence des enfants le soir pour
assurer une bonne éducation.

En référence à cette intervention, monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne que
des vérifications et une étude seront faites quant à ce dossier. Un suivi sera ainsi fait à la
séance du mois de juin.

Par la suite, monsieur Alain Lirette, président du syndicat du personnel de soutien, réfère à
des discussions tenues lors de la séance du conseil des commissaires ayant eu lieu à La
Tuque. Plus particulièrement, monsieur Lirette s'inquiète des propos tenus concernant
l'engagement de personnel par les conseils d'établissement. Sur ce, monsieur le président,
Jean-Yves Laforest, mentionne qu'on réfère à une demande présentée par un président de
conseil d'établissement qui souhaitait, si cela était possible, qu'il soit permis au conseil
d'établissement de prendre en charge certains travaux qui seraient réalisés par des étudiants

Président

ou pour des travaux communautaires. À ce moment-là, il fut souligné que cette suggestion semblait intéressante mais dans la mesure où les conventions collectives le permettaient.

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier est arrivé pendant la période de questions réservée à l'assistance, soit à 19 h 40.

En étant après cela aux sujets relatifs à la direction générale, monsieur Jean Lavoie invite madame Martine Fauteux, directrice de l'école Saint-Georges de Shawinigan-Sud, à présenter cette école. Madame Fauteux fait alors une présentation axée sur le passé, le présent et le futur de l'école Saint-Georges. Il est notamment souligné les diverses activités principales réalisées au sein de l'école, qui est reconnue comme une école verte Brundtland. Il est également signalé la préoccupation particulière accordée à l'intégration sociale. Madame Fauteux fait part de la vision de l'école Saint-Georges, à savoir, une école pacifique, innovatrice, ouverte, solidaire et flexible. Madame Fauteux complète sa présentation en rappelant que le souhait le plus cher des intervenants de l'école c'est de faire en sorte qu'on retrouve, le plus rapidement possible, six (6) niveau d'enseignement au sein de l'école. Monsieur Jean-Yves Laforest remercie madame Fauteux pour cette présentation.

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent le dossier relatif à l'analyse de péréquation. Il est alors convenu de l'acceptation du document soumis par le directeur général.

Analyse de péréquation

RÉSOLUTION 546 0599 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit accepté le document 0599-24 relatif à une analyse de péréquation, et ce, tel que présenté par le directeur général.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général monsieur Jean Lavoie soumet ensuite aux commissaires la liste des allocations décentralisées aux écoles en 1999-2000. Il est alors procédé à l'acceptation de ce budget décentralisé.

Liste des allocations décentralisées aux écoles

RÉSOLUTION 547 0599 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit acceptée la liste des allocations décentralisées aux écoles pour l'année 1999-2000 et décrite au document 0599-25.

Adopté unanimement

Consécutivement, il est procédé au dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, de la liste des écoles et des actes d'établissement, lesquels documents sont soumis à la consultation du comité de parents.

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 548 0599 :

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé les documents suivants :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles Document 0599-26
- Liste des écoles Document 0599-27
- Actes d'établissement Document 0599-28

Adopté unanimement

Par la suite, et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, monsieur Jean-Pierre Hogue présente 1) des calendriers scolaires 1999-2000 et 2) une politique de gestion concernant des documents falsifiés soumis lors d'inscription en formation professionnelle et formation générale adulte. Au terme des explications fournies par monsieur Hogue, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

RÉSOLUTION 549 0599 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre des clauses 11-10.03 et 13-10.04 d) de l'entente locale ainsi que des autres dispositions pertinentes de la convention collective du personnel enseignant, que la commission scolaire élabore et doit adopter annuellement des calendriers scolaires pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que des projets de calendriers scolaires ont été préparés et soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT que les parties intervenantes s'entendent sur les calendriers scolaires projetés pour l'année 1999-2000;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit acceptés, pour l'année scolaire 1999-2000, les calendriers scolaires suivants de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, tels que décrits au document 0599-29.

- Formation générale : École forestière de La Tuque et
- Éducation des adultes : Carrefour Formation Mauricie

- Formation professionnelle : École forestière de La Tuque
Aménagement de la forêt
Protection et exploitation des territoires fauniques
Récolte de la matière ligneuse
- Formation professionnelle : École forestière de La Tuque
Conduite de machinerie
lourde en voirie forestière
- Formation professionnelle : Carrefour Formation Mauricie
Administration, commerce et
Informatique

Président

Secrétaire

- Formation professionnelle : Carrefour Formation Mauricie
Entretien d'équipement motorisé
- Formation professionnelle : Carrefour Formation Mauricie
Dessin de bâtiment, mécanique
Industrielle de construction et
d'entretien
- Formation professionnelle : Carrefour Formation Mauricie
Techniques d'usinage

Adopté unanimement

Inscription
falsifiée à
l'éducation des
adultes et en
formation
professionnelle

RÉSOLUTION 550 0599 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie établit des critères de sélection aux fins d'admettre et d'inscrire les élèves en formation générale adulte et dans les divers programmes de formation professionnelle dont elle a la responsabilité;

CONSIDÉRANT que les personnes désirant soumettre des demandes d'admission doivent remplir les conditions fixées par la commission scolaire et déposer, à l'appui et selon le programme d'études, divers documents comme le formulaire de demandes d'admission, des attestations d'études, d'expérience antérieure, d'équivalence de formation reçue, etc.;

CONSIDÉRANT que ces documents peuvent notamment prendre la forme de diplômes et relevés originaux, de photocopies authentifiées conformes, de photocopies non attestées et de duplicata;

CONSIDÉRANT que des documents peuvent, à l'occasion, faire l'objet d'une falsification en ayant des informations fausses, modifiées, retirées ou ajoutées de telle sorte qu'ils fournissent des données inexactes sur le candidat ou la candidate concerné par une demande d'admission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie refuse d'admettre et d'inscrire tout candidat ou candidate dont le dossier constitué, pour une demande d'admission, contient un ou plusieurs documents falsifiés ou une fausse déclaration;

QU'advenant que la commission scolaire constate après qu'un candidat ou une candidate a débuté sa formation qu'une fausse déclaration ou un document falsifié accompagnant une demande d'admission a été présenté, ce candidat ou cette candidate soit immédiatement exclus du programme de formation en cause.

Adopté unanimement

Président

Sur un autre sujet, monsieur le président, Jean-Yves Laforest, rappelle la présence d'une personne-ressource de la FCSQ lors de la prochaine séance du conseil des commissaires, laquelle présentera les orientations de la FCSQ sur la formation professionnelle. Il est alors référé à un document d'information et monsieur Laforest invite les commissaires à prendre connaissance de ce document avant la prochaine séance. Il est procédé un dépôt de ce document.

Document sur la réflexion et aux orientations sur la formation professionnelle

RÉSOLUTION 551 0599 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le document 0599-30 relatif à une réflexion et aux orientations sur la formation professionnelle (FCSQ et ADIGECS).

Adopté unanimement

Monsieur Jean-Pierre Hogue soumet après cela une recommandation pour mandater la FCSQ à procéder à un appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat d'articles en usinage sur machines-outils à commande numérique. Il est alors donné suite à cette recommandation après avoir reçu les renseignements requis.

Appel d'offres pour achat regroupé en « Usinage sur machines-outils à commande numérique » (FCSQ)

RÉSOLUTION 552 0599 : CONSIDÉRANT qu'une entente intervenue entre la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et le ministère de l'Éducation est à l'effet qu'un appel d'offres soit effectué pour l'achat regroupé en « Usinage sur machines-outils à commande numérique »;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire prévoit des achats d'équipements requis pour ce programme d'études professionnelles;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède en son nom à l'appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat d'articles que la commission scolaire requiert en « Usinage sur machines-outils à commande numérique - G99-00-114 »;

QUE la commission scolaire s'engage à respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le ou les fournisseurs retenus, étant notamment entendu qu'elle ne peut décider d'opter pour un autre ou d'autres fournisseurs ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

QUE la commission scolaire s'engage à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres et des contrats assumés par la FCSQ au montant de 2 % du total des achats convenus avant taxes.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Le directeur de ces services, monsieur Denis Émond, présente alors le plan d'effectifs du personnel de soutien et le plan d'effectifs du personnel professionnel.

Président

Secrétaire

Abolition de
postes - personnel
de soutien

Après avoir pris connaissance des ces plans d'effectifs, les commissaires donnent suite aux recommandations présentées par monsieur Denis Émond et des résolutions sont adoptées en ce sens.

RÉSOLUTION 553 0599 :

CONSIDÉRANT qu'une analyse de péréquation a été faite concernant des services à dispenser;

CONSIDÉRANT qu'une consultation auprès des syndicats concernés a été faite suite à cette analyse;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE l'abolition des postes suivants à compter du 1^{er} juillet 1999 :

Surveillant d'élèves :

1 poste à 35 heures/semaine École secondaire Champagnat, La Tuque

Technicien en audiovisuel :

1 poste à 35 heures/semaine École secondaire Paul-Le Jeune, Saint-Tite
1 poste à 35 heures/semaine École secondaire des Chutes, Shawinigan

Appariteur :

1 poste à 25 heures/semaine Écoles secondaire du Rocher, Grand-Mère

Technicien en travaux pratiques :

1 poste à 17.5 heures/semaine École secondaire Paul-Le Jeune, Saint-Tite
1 poste à 25 heures/semaine École secondaire du Rocher, Grand-Mère
1 poste à 34 heures/semaine École secondaire Val-Mauricie

Secrétaire d'école :

1 poste à 35 heures/semaine École Sacré-Cœur, Saint-Alexis
1 poste à 35 heures/semaine École Sainte-Élisabeth, Saint-Alexis
1 poste à 35 heures/semaine École Saint-Paul, Grand-Mère
École Notre-Dame, Saint-Georges
1 poste à 35 heures/semaine École Sainte-Marie, Grand-Mère
1 poste à 35 heures/semaine École Immaculée-Conception, Shawinigan

Agent de bureau classe principale :

1 poste à 35 heures/semaine École Jacques-Buteux, La Tuque
École secondaire Champagnat, La Tuque
1 poste à 35 heures/semaine École Centrale, La Tuque

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 554 0599 :

CONSIDÉRANT qu'une analyse de péréquation a été
faite concernant des services à dispenser;

CONSIDÉRANT qu'une consultation auprès des
syndicats concernés a été faite suite à cette analyse;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc
Dumont PROPOSE l'ouverture des postes suivants à compter du 1^{er} juillet 1999 :

Surveillant d'élèves :

1 poste à 35 heures/semaine 24.5 h/s École sec. Champagnat, La Tuque
10.5 h/s École forestière de La Tuque

Technicien en audiovisuel :

1 poste à 35 heures/semaine École sec. du Rocher, Grand-Mère
1 poste à 35 heures/semaine 21 h/s. École sec. des Chutes, Shawinigan
14 h/s. École sec. Val-Mauricie,
Shawinigan-Sud

Technicien en travaux pratiques :

1 poste à 17.5 heures/semaine École sec. du Rocher, Grand-Mère
(à caractère saisonnier)
1 poste à 35 heures/semaine École sec. Val-Mauricie, Shawinigan-Sud

Secrétaire d'école :

1 poste à 35 heures/semaine École Sacré-Cœur, Saint-Alexis
École Sainte-Élisabeth, Saint-Alexis
1 poste à 35 heures/semaine 21 h/s. École sec. Val-Mauricie,
Shawinigan-Sud
14 h/s. École sec. du Rocher, Grand-Mère
1 poste à 35 heures/semaine 17.5 h/s. École Notre-Dame, Saint-Georges-de-
Champlain
17.5 h/s. École Dominique-Savio, St-Georges-
de-Champlain
1 poste à 35 heures/semaine 17.5 h/s. École Immaculée-Conception,
Shawinigan
17.5 h/s. École Sainte-Marie, Saint-Boniface

Agent de bureau classe principale :

1 poste à 35 heures/semaine École sec. Champagnat, La Tuque
1 poste à 35 heures/semaine 21 h/s. École Centrale, La Tuque
14 h/s. École Jacques-Buteux, La Tuque

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Abolition de
postes – personnel
professionnel

RÉSOLUTION 555 0599 :

CONSIDÉRANT qu'une analyse de péréquation a été faite concernant des services à dispenser;

CONSIDÉRANT qu'une consultation auprès des syndicats concernés a été faite suite à cette analyse;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE l'abolition des postes suivants à compter du 1^{er} juillet 1999 :

Animateur de pastorale :

1 poste à 21 heures/semaine

École secondaire Paul-Le Jeune, Saint-Tite

Conseiller pédagogique :

1 poste à 35 heures/semaine

en anglais aux Services de l'enseignement

1 poste à 7 heures/semaine

au préscolaire aux Services de l'enseignement

Adopté unanimement

Ouverture de
postes - personnel
professionnel

RÉSOLUTION 556 0599 :

CONSIDÉRANT qu'une analyse de péréquation a été faite concernant des services à dispenser;

CONSIDÉRANT qu'une consultation auprès des syndicats concernés a été faite suite à cette analyse;

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du comité de parents, madame Louise Piché, PROPOSE l'ouverture des postes suivants à compter du 1^{er} juillet 1999 :

Conseiller d'orientation :

1 poste à 28 heures/semaine

24 h/s. École sec. Champagnat, La Tuque

4 h/s. École forestière de La Tuque

Orthophoniste :

1 poste à 35 heures/semaine

aux Services complémentaires

1 poste à 28 heures/semaine

aux Services complémentaires

1 poste à 14 heures/semaine

aux Services complémentaires

Adopté unanimement

Poursuivant et en référence à l'article 8 de l'ordre du jour, monsieur le président Jean-Yves Laforest rappelle la tenue d'une séance d'ajournement portant sur une information sur la formation professionnelle.

Président

Secrétaire

Par la suite, monsieur le commissaire Serge Lafontaine demande des précisions concernant le transfert d'élèves de l'école Saint-Charles-Garnier vers l'école Christ-Roi. Le directeur des Services de l'enseignement, monsieur Claude Rousseau est alors invité à fournir les renseignements requis sur ce dossier. Il est alors expliqué que les élèves de maternelle retournent à priori dans leur secteur d'origine et que, par la suite, les règles usuelles relatives aux inscriptions des élèves s'appliquent. Ainsi, il peut de ce fait, et lorsque la capacité d'accueil de l'école d'origine est atteinte, avoir certains cas d'élèves qui sont transférés vers une autre école. S'ensuivent alors des discussions sur ce dossier au terme desquelles il est entendu qu'un suivi sera apporté au moment de la considération de ce sujet lors d'une prochaine séance du conseil des commissaires.

Sur un autre sujet, madame la commissaire Nicole B.-Girard porte à l'attention des membres du conseil des commissaires qu'une implication de la commission scolaire serait souhaitable lors des galas méritas des écoles secondaires. Il est convenu de donner suite à cette suggestion.

À ce moment-ci, il est procédé à une modification de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION 557 0599 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié par l'ajout de l'article 8.4 Demande à la Fabrique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Mékinac.

Adopté unanimement

En conformité avec l'ordre du jour, le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, soumet une recommandation afin de présenter une demande à la Fabrique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Mékinac, dans le cadre du dossier de la vente de l'école Méki-Joie. Une résolution est adoptée en ce sens.

RÉSOLUTION 558 0599 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a accepté de vendre le terrain et l'école Méki-Joie, situé au 1030, rue Principale à Saint-Joseph-de-Mékinac (Municipalité des Trois-Rives), à monsieur André Lemay et madame Diane Sirois-Lemay, le 4 mai 1999, par la résolution numéro 526 0599 ;

CONSIDÉRANT qu'une clause à l'effet « de faire servir l'immeuble susdit pour usage à des fins communautaires » a été inscrite dans une convention intervenue entre la Commission scolaire de Normandie et la Fabrique de la desserte de Saint-Joseph-de-Mékinac reçue devant Me René Francoeur, notaire, le 26 février 1982, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shawinigan sous le numéro 101722 et affecte l'immeuble faisant partie du lot 19-A du cadastre officiel fait pour le deuxième Rang du Canton Mékinac sur lequel est érigée une bâtisse servant autrefois « d'école »;

Demande à la
Fabrique de Saint-
Joseph- de- Méki-
nac concernant la
vente l'école
Méki-Joie

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie fasse une demande auprès de la Fabrique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Mékinac afin d'annuler, de résilier et d'abandonner à toutes fins que de droit ladite clause.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À ce moment-ci, monsieur le président, Jean-Yves Laforest, fournit des renseignements concernant un projet de construction d'un gymnase.

À 22 h 00, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 559 0599 :
commissaires soit suspendue.

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

À 22 h 25, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 560 0599 :
commissaires soit rouverte.

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

En conformité avec l'ordre du jour, il est décrété la tenue d'un huis clos.

Huis clos

RÉSOLUTION 561 0599 :
la présente séance.

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que soit décrété la tenue d'un huis clos de

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent alors les dossiers concernant l'affectation des directions d'école et une modification au plan d'effectifs du personnel de direction des écoles.

À 23 h 35, il est procédé à la réouverture au public de la séance.

Président

RÉSOLUTION 562 0599 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que la présente séance du conseil des
commissaires soit rouverte au public.

Adopté unanimement

Les résolutions ci-après décrites sont alors adoptées.

RÉSOLUTION 563 0599 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution
507 0499, qu'un plan d'effectifs du personnel de
direction d'école tel que présenté par le directeur général et décrit au document 0499-25, a
été adopté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ce plan
d'effectifs;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-
Yves Laforest PROPOSE que soit modifié le plan d'effectifs du personnel de direction
d'école pour l'année scolaire 1999-2000 tel que décrit au document 0599-31 et que ce
document remplace le document 0499-25.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 564 0599 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que soit accepté le plan d'affectation du
personnel de direction des écoles et des centres de formation pour l'année scolaire 1999-
2000 tel que présenté par le directeur général et décrit au document 0599-32.

Adopté majoritairement

Monsieur le commissaire René Gélinas inscrit sa dissidence quant à la résolution 564 0599
en ce qui a trait à l'affectation aux écoles Saint-André et Saint-Georges de Shawinigan-Sud.

En ce qui a trait aux sujets relatifs aux commissaires, il est convenu de ne pas considérer les
articles 10.1 et 10.2. Par ailleurs, une information est fournie quant à l'ensemble vocal de
l'école secondaire Paul-Le Jeune.

Une modification est apportée à ce moment-ci à l'ordre du jour.

RÉSOLUTION 560 0599 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE
que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié
par l'ajout de l'article 10.4 - Invitation de madame Aline Chrétien.

Adopté unanimement

Président

Les commissaires sont informés d'une invitation afin de participer à un cocktail-bénéfice. Eu égard à cette invitation, la résolution ci-après décrite est adoptée.

RÉSOLUTION 566 0599 : La commissaire représentante du comité de parents, madame Josiane Richard PROPOSE que soit donné suite à l'invitation de madame Aline Chrétien à participer à un cocktail-bénéfice à la résidence du Premier ministre du Canada aux fins de financement du Projet d'Histoire de la Mauricie, et ce, par l'achat de deux billets.

Adopté unanimement

À 23 h 45, il est procédé à l'ajournement de la séance.

Ajournement de la
séance

RÉSOLUTION 567 0599 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit déclarée ajournée la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie au 25 mai 1999 à 19 h 30.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire